



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEC 24 - 787
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20241227-DEC24-787-AR
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception en préfecture : 27/12/2024

Préfecture

27 DEC. 2024

Direction Générale
Contrôle de gestion

DECISION DU MAIRE

Objet : Revalorisation des tarifs au 1^{er} janvier 2025 – base nautique, tennis, piscine Delaune, location des salles municipales et des salles culturelles, mises à disposition des centres de vacances, activités jeunesse, tarifs des Maisons Pour Tous et concessions funéraires

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} février 2012 portant revalorisation des tarifs commensaux pour les activités du service organisation séjours et vacances à compter du 10 février 2012 ;

Vu la délibération n°2019-165 du 20 novembre 2019 d'ajustement des tarifs journaliers de mise à disposition des centres de vacances à divers organismes à compter du 6 janvier 2020 ;

Vu la délibération N°2020-132 du 18 novembre 2020 portant délégation donnée au Maire par le conseil municipal en application de l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat ;

Vu la délibération n°2022-207 du 7 décembre 2022 portant création de nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant ce qui suit :

En vue de proposer une tarification au plus près de la réalité des différentes prestations proposées et réalisées par la municipalité et favorisant par ailleurs une gestion administrative simplifiée, il convient de réévaluer les tarifs de ces prestations citées en objet.

DECIDE :

ARTICLE 1 : DE FIXER et d'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de la base nautique, du tennis et de la piscine Delaune, comme indiqué dans les tableaux ci-après :

		Tarifs 2025		
		Commune	Hors commune	
Piscine Delaune	Plein Tarifs unitaires	Adultes	3,10 €	6,30 €
		Aquabike	9,70 €	19,30 €
	Tarifs réduits unitaires	Enfants de moins de 8 ans	2,20 €	4,20 €
		Enfants de 8 à 16 ans	2,80 €	5,40 €
		Etudiants	2,80 €	5,40 €
		Plus de 60 ans	2,80 €	5,40 €
		Chômeurs	0,80 €	1,60 €
		Personnes à mobilité réduite	2,80 €	5,40 €
		Familles nombreuses	2,80 €	5,40 €
		Maître-nageur sauveteur en activité	Gratuit	Gratuit
		Abonnements 10 entrées	Adultes	26,00 €
	Enfants		18,70 €	37,40 €
	Etudiants		18,70 €	37,40 €
	Plus de 60 ans		18,70 €	37,40 €
	Personnes à mobilité réduite		18,70 €	37,40 €
	Familles nombreuses		18,70 €	37,40 €
	Abonnements annuels	Aquabike	84,50 €	168,90 €
		Plein tarif	100,20 €	200,30 €
	Cartes magnétiques	Tarif réduit	83,40 €	166,60 €
		Remplacement (perte ou vol)	2,50 €	
Base nautique	Par personne	CE Incentive: Dragon boat et Pirogue	44,40 €	66,50 €
		CE : Course d'orientation en canoë ou dragon boat	39,20 €	60,70 €
		Dimanches découvertes	10,70 €	18,20 €
		Collèges ou lycées	3,90 €	6,20 €
		Séance scolaire unique	Gratuit	Gratuit
		Groupes médicalisés	6,90 €	9,60 €
		Service jeunesse - Centres de loisirs - séances scolaires uniques	Gratuit	Gratuit
Tennis Nelson Mandela	Par heure	Plein air	8,10 €	12,90 €
		Couvert	17,10 €	27,00 €

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que pour bénéficier du tarif campinois, il sera demandé une pièce d'identité ou un justificatif de domicile et un certificat de scolarité pour les étudiants.

ARTICLE 3 : DE FIXER et D'APPLIQUER à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de mise à disposition des salles municipales gérées par la direction de la vie citoyenne et de la jeunesse, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Salles	Quartier	Capacité	Tarifs 2025		
			Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Salle Elsie-Hyppolite	Bois l'Abbé	170	841,60 €	841,60 €	Sans objet
MPT J. Baker - Salle de spectacle	Bois l'Abbé	150	Sans objet	961,70 €	961,70 €
MPT J. Baker - Salle Rodin	Bois l'Abbé	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
MPT J. Baker - Salle Nymphéas	Bois l'Abbé	15	Sans objet	240,20 €	240,20 €
MPT J. Baker - Salle Matisse	Bois l'Abbé	15	Sans objet	240,20 €	240,20 €
Salle Maison du projet	Bois l'Abbé	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
MPT Y Gagarine - Salle Terre	Les Mordacs	100	Sans objet	481,40 €	481,40 €
MPT Y Gagarine - Salle Uranus	Les Mordacs	25	Sans objet	240,20 €	240,20 €
MPT Y Gagarine - Salle Neptune	Les Mordacs	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
MPT Y Gagarine - Salle Pluton	Les Mordacs	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
MPT Y Gagarine - Salle Vénus	Les Mordacs	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
MPT Y Gagarine - Salle Jupiter	Les Mordacs	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
Salle municipale Desvillettes	4 Cités	80	337,70 €	481,40 €	481,40 €
Salle Karl Marx	4 Cités	25	Sans objet	240,20 €	240,20 €
LCR Les Meilliers	Plateau	50	Sans objet	481,40 €	481,40 €
Salle Jeu de Paume	Plateau	50	Sans objet	481,40 €	481,40 €
Salle Jalapa	Plateau	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
Salle Tabanelli	Centre-Ville	700	Sans objet	1 923,30 €	1 923,30 €
LCP Jean-Morlet	Centre-Ville	100	Sans objet	481,40 €	481,40 €
MVC - Salle Georges-Séguy	Centre-Ville	45	Sans objet	481,40 €	481,40 €
MVC - Box 3	Centre-Ville	25	Sans objet	240,20 €	240,20 €
LCR Eugene-Brun	Centre-Ville	25	Sans objet	240,20 €	240,20 €
LCR Ilot du Clocher	Centre-Ville	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
Salle 5 - rue du Monument	Centre-Ville	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
Salle René-Rousseau	Le Plant	90	Sans objet	481,40 €	481,40 €
LCR La Planchette	Le Plant	50	Sans objet	481,40 €	481,40 €
LCR De-Gaulle	Le Plant	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
LCR 153 Diderot	Le Maroc	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
LCR 180 Diderot	Le Maroc	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
LCR Gallieni	Le Maroc	19	Sans objet	240,20 €	240,20 €
LCR Le Plessis	Coeuilly	25	Sans objet	240,20 €	240,20 €
Salle La Fontaine	Le Tremblay	90	Sans objet	481,40 €	481,40 €

Catégorie 1 = Particuliers campinois

Catégorie 2 = Associations, partis politiques, organisations syndicales, établissements scolaires, collèges, lycées, collectifs d'habitants, conseils citoyens, institutions publiques et partenaires institutionnels

Catégorie 3 = Entreprises, syndicats de copropriété

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

A noter que les tarifs catégorie 2, ne sont pas facturés, mais servent à valoriser les aides apportées par la Ville. Le tarif de la salle mise à disposition sera précisé dans la convention à titre indicatif.

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'après le déroulement de la manifestation, le locataire recevra une facture sous forme d'avis des sommes à payer et **DECIDE** que le défaut de règlement entraîne le refus de toute nouvelle demande de prêt.

ARTICLE 5 : D'INDIQUER que le nettoyage et le rangement sont à la charge du locataire. Si l'état de la salle nécessite l'intervention d'une société de nettoyage, le prix TTC de l'intervention sera intégralement facturé au locataire. La Ville se réserve le droit de facturer l'intervention d'agents du service propreté des bâtiments de la ville, au coût horaire des agents intervenant et aux nombres d'heures pouvant varier en fonction des besoins de remise en état.

Le locataire doit également veiller à la propreté aux abords de la salle rattachée à sa manifestation, il devra utiliser les bacs de tri mis à disposition.

En cas de manquement total ou partiel à ces dispositions, les frais correspondants seront facturés au locataire.

ARTICLE 6 : D'INDIQUER qu'en cas de dégradation du fait du locataire ou de disparition du matériel, le locataire devra le rembourser à hauteur de sa valeur de remplacement. La Commune se réserve le droit d'émettre alors une facture de pénalité de remplacement à prix coûtant.

ARTICLE 7 : DE PRECISER qu'en cas de désistement dans les 15 jours précédant la date de la manifestation, des frais correspondants à 20% du tarif de location seront facturés au locataire.

ARTICLE 8 : D'INSTAURER des exceptions au principe général de tarification : les associations campinoises sont exonérées des droits de location pour la mise à disposition des salles municipales pour leurs instances (réunions de travail, réunions de bureau, de conseil d'administration, assemblées générales, ...) et à leurs activités régulières.

Les tarifs votés pour les associations campinoises serviront à valoriser les aides en nature de ces mises à disposition à titre gracieux.

Toute demande exceptionnelle d'une salle par une association pourra faire l'objet d'une gratuité pour leurs autres activités ponctuelles.

ARTICLE 9 : D'INDIQUER que la gratuité des salles peut être accordée aux : partis politiques, établissements scolaires, collèges, lycées, institutions publiques et partenaires institutionnels, en fonction de l'utilisation envisagée et des créneaux disponibles.

ARTICLE 10 : DE PRECISER que les salles suivantes ne peuvent, en aucun cas, être mises à disposition (hors convention annuelle) plus d'une fois par année et par association :

- Salle Elsie-Hyppolite
- Salle municipale Desvillettes
- Salle Tabanelli
- Salle LCP Jean-Morlet
- Salle Georges-Séguy

ARTICLE 11 : DE RAPPELER que la commune se réserve le droit d'appliquer une facture forfaitaire aux associations lorsque la manifestation génère un droit d'entrée tarifé pour les participants :

	Tarifs 2025
Salle Tabanelli	536,10 €
Salles Elsie Hyppolite	107,30 €
Salle René-Desvillettes	107,30 €
Salle Jean Morlet	107,30 €
Salle Georges-Séguy	107,30 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

ARTICLE 12 : DE RAPPELER que la commune reste prioritaire sur l'utilisation des salles et se réserve le droit d'annuler, sans dédommagement, une location en cas de nécessité, notamment pour l'organisation d'élections, de campagnes électorales, de manifestations municipales et de travaux importants à réaliser.

ARTICLE 13 : DE PRECISER qu'une convention de mise à disposition sera édictée par monsieur le Maire et sera envoyée pour acceptation avec l'autorisation de location.

ARTICLE 14 : DE FIXER et D'APPLIQUER à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des activités en direction des jeunes campinois, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

		Tarifs 2025
Coût des activités	Passeport adhésion	6,20 €
	≤ 10 €	1,10 €
	≤ 15 €	2,10 €
	≤ 20 €	3,10 €
	≤ 25 €	4,10 €
	≤ 30 €	5,20 €
	≤ 35 €	6,20 €
	≤ 40 €	8,20 €
	> 40 €	10,30 €
Sorties et activités récurrentes	Activités proposées par le service Jeunesse (Top Chef, Koh Lanta ...)	1,10 €
	Temps convivial : barbecue, repas ...	1,10 €
	Cinéma au STUDIO 66	1,10 €
	Séance d'initiation à une discipline sportive (tennis, roller ...)	1,10 €
	Séance d'initiation à une discipline sportive (tennis, roller ...)	3,10 €
Séjour	Week-end	30,70 €
	Séjour 2 à 5 jours	71,50 €
	Séjour 6 à 7 jours	102,10 €
Séjour montagne	Séjour 2 à 5 jours	102,10 €

ARTICLE 15 : DE FIXER et D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les taux de participation et tarifs des activités facturées en fonction du quotient familial réalisées en MPT, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Tarifs 2025						
	Tarif minimum QF 244	Taux de participation adapté 1	Tarif intermédiaire QF 1159	Part fixe	Taux de participation adapté 2	Tarif maximum QF 1955	Tarif extérieur
MPT activité adulte (plus de 18 ans)	25,52 €	10,4600%	118,77 €	58,158 €	5,2300%	160,40 €	192,49 €
MPT activité enfant (moins de 18 ans)	17,36 €	7,1145%	80,79 €	39,557 €	3,5573%	109,10 €	130,92 €
MPT stage adulte (1/2 journée)	1,53 €	0,6258%	7,11 €	3,479 €	0,3129%	9,60 €	11,52 €
MPT stage enfant (1/2 journée)	1,02 €	0,4200%	4,77 €	2,335 €	0,2100%	6,44 €	7,73 €

ARTICLE 16 : DE FIXER ET D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les quotients familiaux pour obtenir ces tarifs, de la façon suivante :

- Quotient familial plancher : 244
- Quotient familial intermédiaire : 1159
- Quotient familial plafond : 1891

ARTICLE 17 : DE FIXER et D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des prestations réalisées en MPT, et non facturées au quotient familial, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tarifs 2025

	Commune	Hors commune
Adhésion aux MPT		
Adhésion individuelle	3,10 €	13,30 €
Adhésion familiale	5,20 €	23,50 €
Adhésion aux deux MPT individuelle	5,20 €	20,50 €
Adhésion aux deux MPT familiale	8,20 €	35,80 €
Participation financière des usagers pour les activités des MPT		
Activités proposées par les équipes des MPT (cuisine, Fabrique fait maison, ...)	1,10 €	Sans objet
Toqués de la cuisine	5,20 €	Sans objet
Repas spectacle	5,20 €	Sans objet
Sorties en car avec droit d'entrée (type parc d'attraction, Beauval, Thoiry, ...)		
Moins de 3 ans	Gratuit	Sans objet
De 3 à 17 ans	2,60 €	Sans objet
18 ans et plus	6,70 €	Sans objet
Adultes uniquement	Sans objet	9,70 €
Sorties en car, minibus ou transport en commun sans droit d'entrée (mer, forêt, ...)		
Moins de 3 ans	Gratuit	Sans objet
De 3 à 17 ans	2,60 €	Sans objet
18 ans et plus	6,70 €	Sans objet
Adultes uniquement	Sans objet	9,70 €
Sorties en car, minibus ou transport en commun avec droit d'entrée (bowling, ciné, piscine, ...)		
Moins de 3 ans	Gratuit	Sans objet
De 3 à 17 ans	2,60 €	Sans objet
18 ans et plus	6,70 €	Sans objet
Adultes uniquement	Sans objet	9,70 €

		Tarifs 2025		
		Moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, RSA	Commune	Hors commune
Studio MPT Joséphine Baker	Heure	5,20€	8,20€	12,30€
	Forfait 1/2 journée	20,50€	30,70€	51,10€
	Forfait 10 heures	46,00€	51,10€	102,10€
		Moins de 18 ans	Commune	Hors commune
Participation financière des usagers pour les séjours des MPT	Tarif à la nuitée, application du % sur le coût global de la journée	30,00%	40,00%	Sans objet

ARTICLE 18 : DE FIXER et D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de mise à disposition des salles, en dehors des heures d'ouverture des Maisons Pour Tous comme suit :

		Tarifs 2025		
		De 8h00 à 22h00	De 22h01 à 7h59	Dimanche et jours fériés
Tarifification horaire par salle en dehors des heures d'ouverture des MPT		25,60 €	30,70 €	30,70 €

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ne sont pas concernés par les mises à disposition.

Les salles de spectacle peuvent être mises à disposition des associations, suivant trois possibilités :

- La salle de spectacle est mise à disposition sans accès à la régie et à la console
- La salle de spectacle est mise à disposition avec accès à la régie et à la console, l'association prends à sa charge le coût d'un régisseur professionnel et s'engage à rendre la console telle qu'elle était programmée avant le prêt
- La salle de spectacle est mise à disposition avec accès à a régie et à la console, en présence d'un régisseur de la ville, sous réserve de ses disponibilités. Pour la mise à disposition d'un régisseur ville, l'association s'engage à faire parvenir sa demande au moins deux mois en amont du spectacle.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

ARTICLE 19 : DE FIXER et D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs journaliers de mise à disposition des centres de vacances à divers organismes, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

	Tarifs 2025								
	Centre d'Oléron			Centre de Flumet			Centre d'Argelès		
	Hébergement dur		Hébergement léger	Hébergement dur		Hébergement léger	Hébergement dur		Hébergement léger
	Adulte	Enfant de moins de 12 ans		Adulte	Enfant de moins de 12 ans		Adulte	Enfant de moins de 12 ans	
Vacances scolaires (zone C)	45,10 €	33,30 €	34,40 €	45,10 €	33,30 €	Sans objet	45,10 €	33,30 €	36,50 €
Hors vacances scolaires	42,90 €	31,10 €	Sans objet	42,90 €	31,10 €	Sans objet	42,90 €	31,10 €	Sans objet
Supplément réveillon	29,00 €	17,20 €	Sans objet	29,00 €	17,20 €	Sans objet	29,00 €	17,20 €	Sans objet
Séjours courts 2 et 3 jours / 1 ou 2 nuits	Prix journalier + 10%								

		Tarifs 2025	
		Adulte	Enfant de moins de 12 ans
Prestations supplémentaires	Nuit + petit déjeuner	17,20 €	11,80 €
	Repas supplémentaire	14,00 €	9,70 €
	Petit déjeuner	4,30 €	4,30 €
	Goûter	2,20 €	2,20 €

ARTICLE 20 : D'INDIQUER que le chauffeur de car accompagnant un groupe et/ou l'enseignant accompagnant une classe ne seront pas comptabilisés dans l'effectif du groupe.

ARTICLE 21 : DE FIXER et D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs journaliers des commensaux utilisant les centres de vacances, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

		Tarifs 2025	
		Adulte	Enfant de moins de 12 ans
Tarifs journaliers des commensaux	Nuit + petit déjeuner	17,20 €	11,50 €
	Repas	13,80 €	9,20 €
	Journée	29,90 €	17,20 €

ARTICLE 22 : D'INDIQUER que :

- La présence des enfants ou adultes commensaux fera l'objet d'un accord du service organisation séjours et vacances préalablement au séjour ;
- Les enfants autorisés seront ceux placés légalement sous l'autorité de la personne ayant une fonction dans le séjour ;
- Pour les enfants de moins de 4 ans, un adulte extérieur au personnel sera nécessairement présent et sa présence sera facturée au tarif adulte, avec gratuité pour l'enfant.

ARTICLE 23 : DE FIXER et D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, le tarif journalier dans le cadre de la mise à disposition des centres de vacances à divers organismes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

		Tarifs 2025
Hébergement sans restauration	Centre de vacances d'Oléron	34,40 €
	Centre de vacances de Flumet	34,40 €
	Centre de vacances d'Argelès	34,40 €

ARTICLE 24 : DE FIXER et D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de mise à disposition des salles municipales gérées par la direction de la culture, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

			Tarifs 2025	
			Entreprises	Associations non lucratives
Théâtre Gérard Philipe (510 places)	Journée de 8 heures	Du lundi au samedi	1401,20 €	420,30 €
	1/2 journée de 4 heures	Matinée ou après-midi	701,20 €	210,20 €
		Soirée de 18h à 22h	808,40 €	317,40 €
Centre Jean Vilar (350 places debout / 230 places assises)	Journée de 8 heures	Du lundi au samedi	961,70 €	288,40 €
	1/2 journée de 4 heures	Matinée ou après-midi	481,40 €	144,80 €
		Soirée de 18h à 22h	588,60 €	252,00 €
Petite salle Gérard Philipe Autres salles (capacité inférieure à 100 personnes)	Journée de 8 heures	Du lundi au samedi	481,40 €	144,80 €
	1/2 journée de 4 heures	Matinée ou après-midi	240,20 €	71,90 €
		Soirée de 18h à 22h	347,40 €	179,10 €
- Studio danse Olivier Messiaen (150 places assises) - Jean Vilar Autres salles (150 places)	Journée de 8 heures	Du lundi au samedi	743,00 €	223,00 €
	1/2 journée de 4 heures	Matinée ou après-midi	371,00 €	111,50 €
		Soirée de 18h à 22h	478,20 €	218,70 €
Studio danse Olivier Messiaen Autres salles (300 places debout)	Journée de 8 heures	Du lundi au samedi	824,50 €	247,70 €
	1/2 journée de 4 heures	Matinée ou après-midi	411,70 €	123,30 €
		Soirée de 18h à 22h	518,90 €	230,50 €
Centre Olivier Messiaen (530 places)	Journée de 8 heures	Du lundi au samedi	1455,90 €	437,40 €
	1/2 journée de 4 heures	Matinée ou après-midi	728,00 €	218,70 €
		Soirée de 18h à 22h	835,20 €	326,00 €
- Salle Tokyo de Jean Vilar - Studio de danse Gérard Philipe - Autres salles (30 à 50 places)	Journée de 8 heures	Du lundi au samedi	481,40 €	240,20 €
	1/2 journée de 4 heures	Matinée ou après-midi	240,20 €	120,10 €
		Soirée de 18h à 22h	347,40 €	227,30 €
Autres salles (capacité inférieure à 30 places)	Journée de 8 heures	Du lundi au samedi	240,20 €	120,10 €
	1/2 journée de 4 heures	Matinée ou après-midi	120,10 €	60,10 €
		Soirée de 18h à 22h	227,30 €	167,30 €
Toutes salles	Majorations applicables	Tarif horaire au-delà de 22h	32,20 €	32,20 €
		Dimanche	32,20 €	32,20 €
		Jours fériés	32,20 €	32,20 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 25 : DE PRECISER que la gratuité des équipements culturels pourra être accordée aux associations partenaires de la direction des affaires culturelles : Associations conventionnées, compagnies en résidence, projets spécifiques...

ARTICLE 26 : DE PRECISER que pour les associations qui prévoient de générer des recettes commerciales lors de l'évènement envisagé au sein de l'équipement culturel, il sera appliqué le tarif en vigueur pour les entreprises pour la location des salles suivantes :

- Gérard-Philippe (salle de spectacle et petite salle),
- Centre Jean-Vilar, Conservatoire Messiaen (debout ou assis),
- Les studios de danse (de Vilar, Messiaen)

ARTICLE 27 : DE PRECISER qu'en cas de facturation de la location de salle seront pris en compte les coûts additionnels mobilisés liés aux moyens humains et matériels supplémentaires tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

		Tarifs 2025				
		Agent d'accueil	Technicien du spectacle	Régisseur technique	Cadre intermédiaire	SSIAP
Coûts additionnels liés aux moyens humains	Base horaire	16,10 €	34,40 €	38,60 €	49,40 €	21,50 €
	Journée de 8 heures	128,70 €	265,90 €	308,80 €	394,60 €	171,60 €
	Intermittent par service de 4 heures	Sans objet	167,50 €	185,90 €	Sans objet	Sans objet
	1/2 journée de 4 heures	64,40 €	133,00 €	154,40 €	197,30 €	85,80 €
Majorations applicables	Au-delà de 22 heures	Majoration de 10 % du tarif de la base horaire				
	Dimanche	Majoration de 25 % du tarif de la base horaire				
	Jours fériés	Majoration de 100 % du tarif de la base horaire				
Location technique		Sur devis				

ARTICLE 28 : DE FIXER et D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce également pour les demandes de renouvellement intervenant à compter du 1^{er} janvier 2025, excepté pour les concessions dont la de validité expire avant le 1^{er} janvier 2025, les tarifs des concessions funéraires comme suit :

		Tarifs 2025
Caveau provisoire	Entrée et sortie	15,40 €
	Par jour	3,10 €
Dépôt provisoire urne	Par jour	3,10 €
	1 mois maximum	51,10 €
	Vacation de police	20,50 €
Concessions et columbarium Durée de 15 ans	Adultes	306,30 €
	Enfants	153,20 €
Concessions et columbarium Durée de 30 ans	Adultes	816,80 €
	Enfants	408,40 €

ARTICLE 29 : D'INDIQUER que madame la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, et notamment de faire procéder à sa publication.

Fait à Champigny-sur-Marne le

Monsieur Laurent JEANNE

**Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France**

Transmission en préfecture, le
Publication, le 27 DEC. 2024

Certifié exécutoire
Le Maire

